

A2FL
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 2 000 euros
Siège social : 29 LE BOURG
33620 MARCENAI
501 905 681 RCS LIBOURNE

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 JANVIER 2026

L'an 2026,
Le vingt-et-un janvier,
Au siège social,

Le soussigné Florent PETIT, gérant de la Société A2FL, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

- A pris les décisions suivantes :

- Modification de l'adresse du siège social suite à renumérotation de la Mairie,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, en conséquence de la délibération communale relative à la dénomination et numérotation des voies de la commune de MARCENAI, prend acte que la nouvelle adresse du siège social est : 213 Route du Bourg, 33620 MARCENAI.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la précédente décision, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **213 Route du Bourg 33620 MARCENAI.**

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Florent PETIT

A2FL
29, Le Bourg 33620 MARCENAI
Tél. : 06 82 57 92 88
a2fl.formation@gmail.com
SIRET : 501 905 681 00042
TVA : FR23501905681